

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 11 juillet 2023

Référence
2023_052

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'ouverture de la consultation pour l'ouverture pour la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du presbytère

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à Madame Hélène BRIGNON).

Absent excusé :

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération sur l'ouverture de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du presbytère

Date de la convocation
03 juillet 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu la délibération 2023_039 du 09 juin 2023 portant sur le choix du bureau d'études pour la réalisation du diagnostic structure du presbytère ;

Date d'affichage
13 juillet 2023

Le maire rappelle que la commune est propriétaire du presbytère.

Il indique que la délibération 2023_39 a acté la réalisation d'un diagnostic structure du bâtiment.

Il informe que le diagnostic réalisé par le cabinet BETMI a été envoyé le matin du jour du conseil.

Vote
Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

Le maire indique que le groupe de travail constitué pour étudier le devenir de ce bâtiment propose d'envisager des travaux de rénovation de ce bâtiment dans la perspective éventuelle de déménager la mairie dans le presbytère ; et d'envisager éventuellement, dans la mairie actuelle, des aménagements de salles et bureaux à l'étage en vue notamment de création d'espaces de co-working.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PRÉFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 13 juillet 2023

Cette orientation s'explique notamment par :

- Les travaux de mise aux normes de la mairie actuelle au niveau PMR,
- Les besoins d'espaces pour accueillir des professionnels de santé dans les prochaines années,
- Les destinations des bâtiments permettant de mobiliser des subventions publiques pour la rénovation du presbytère,
- La volonté de l'équipe municipale de redynamiser le centre historique du bourg autour de l'église,
- La volonté de l'équipe municipale d'anticiper et de proposer des espaces répondant à l'évolution en cours du marché du travail notamment du télétravail.

Et

Publication ou notification
du :
13 juillet 2023

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base du diagnostic structure et de la destination projetée du presbytère.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230711-2023_052-DE

Berger
Levrault

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre avec l'accompagnement des services de l'ADIT ;**
- **D'AUTORISER le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PUY-DE-DOME" around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive "S" followed by "GAUTHIER".